

ENVOI PAR COURRIEL

Le 25 août 2017

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 25 juillet dernier et les précisions y étant reliées le 28 juillet 2017 concernant cette demande visant à obtenir l'ensemble des notes de service de la direction de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout concernant cette traverse et l'ensemble du personnel de celle-ci du 1er mai 2014 au 25 juillet 2017.

Vous trouverez ci-joint les documents demandés. Toutefois, notez que certains renseignements ou renseignements personnels ont été caviardés, et ce, en vertu des articles 22, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1 qui prévoient ce qui suit.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

54. Dans un document sont personnels, les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

Ensuite une note de service n'a pas pu vous être communiquée, et ce, en vertu des articles 28, 28.1 et 29, ci-après.

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

- 1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;
- 2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;
- 3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;
- 4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;
- 5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;
- 6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;
- 7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;
- 8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou
- 9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

28.1. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la sécurité de l'État.

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne

Conformément à l'article 51 de cette Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours
 Notes de service



Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 29 juin 2017

Sujet **Tarification des Spyders**

Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes entretenus avec le département de Communications au Siège social, sur la manière des procéder aux réservations lorsqu'il s'agit d'une moto « Spyder ». Puisque que les usagers de ces types de véhicules doivent avoir un permis de moto, nous nous sommes entendus pour continuer de considérer celles-ci dans la catégorie Motocyclette, Cyclomoteur, VTT ou motoneige. Par conséquent, le tarif continuera au montant de 34,65 \$.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Jean-Jacques Michaud, directeur

JM/ypd

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 29 décembre 2016

Sujet **Communications radio**

Mesdames, Messieurs,

La présente note se veut un rappel à tous les employés concernant l'utilisation adéquate des communications radio, entre autre lors des opérations d'accostage, de déchargement, de chargement et de largage du navire.

Comme l'utilisation des radios est avant tout pour assurer les opérations de manière sécuritaire et qu'il y a toujours possibilité que les conversations soient entendues par des personnes externes, il est donc important de limiter les discussions sur les ondes à l'essentiel. Cela implique entre autre de ne pas parler d'autres clients ou de collègues de travail, ni faire des blagues qui pourraient être mal interprétées.

De plus, nous vous rappelons que lorsque le navire est en manœuvre d'accostage et que le décompte de la distance entre le navire et le quai se déroule sur les ondes radios, il est interdit d'utiliser les ondes pour tout autre prétexte et ce, jusqu'à ce que le navire ait terminé ses manœuvres d'accostage. Cela fait référence à la note de service émise le 13 juin dernier.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre habituelle collaboration.

Jean  Michaud, directeur

JM/fb

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 28 décembre 2016

Sujet **Utilisation des téléphones intelligents au travail**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons constaté à plusieurs reprises que certains employés utilisent de manière fréquente leurs téléphones intelligents ou autres appareils de la même lignée durant leurs heures de travail. Il arrive parfois que cela se produit devant la clientèle, ce qui a pour impact de donner une image négative auprès de celle-ci en lien avec notre offre de services.

La présente note se veut un rappel à nos employés pour les encourager à faire une utilisation judicieuse de leurs appareils électroniques. Il est permis d'utiliser ce type d'appareil, mais uniquement durant les pauses, en situation d'urgence ou comme outil de travail.

De plus, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de ne pas porter d'écouteurs si vous écoutez de la musique avec vos appareils.

Nous demandons à tous et à toutes votre collaboration, afin d'éviter de devoir proscrire totalement l'utilisation de ces appareils.

Jeannot Michaud, directeur

JM/fb

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 16 décembre 2016

Sujet **Horaire période des fêtes 2016-2017**

Bonjour à vous,

Dans le but de simplifier la présentation de l'horaire du traversier de la période des Fêtes, voici la grille horaire qui s'appliquera (journées avec horaire modifié en jaune) :

	Matane vers Godbout	Godbout vers Matane	Matane vers Baie-Comeau	Baie-Comeau vers Matane
22 décembre jeudi	08:00	11:00	14:00	17:00
23 décembre vendredi	08:00	11:00	14:00	17:00
24 décembre samedi	08:00	11:00	14:00	17:00
25 décembre dimanche	AUCUNE TRAVERSÉE			
26 décembre lundi	08:00	11:00	14:00	17:00
27 décembre mardi	08:00	11:00	14:00	17:00
28 décembre mercredi	14:00	17:00	08:00	11:00
29 décembre jeudi	08:00	11:00	14:00	17:00
30 décembre vendredi	08:00	11:00	14:00	17:00
31 décembre samedi	08:00	11:00	14:00	17:00
1^{er} janvier dimanche	AUCUNE TRAVERSÉE			
2 janvier lundi	08:00	11:00	14:00	17:00
3 janvier mardi	08:00	11:00	14:00	17:00

Nous reprendrons l'horaire normal d'hiver à partir du 4 janvier 2017.

Merci de votre attention et de votre collaboration.

 Jeannot Michaud, directeur

JMF/fb

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
1410, rue de Matane-sur-Mer
C.P. 520

Matane (Québec) G4W 3P5

Téléphone : (418) 560-8616

Télécopieur : (418) 560-8044

www.traversiers.gouv.qc.ca

G3 1200 Note de service - horaire traverse fêtes 2016-2017

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 16 décembre 2016

Sujet **Fermeture du bureau administratif - Matane**
Période des fêtes 2016-2017

Mesdames, Messieurs,

Veuillez prendre note que durant la période des Fêtes, le bureau administratif de Matane sera fermé les **23, 26 et 27 décembre 2016** pour Noël, ainsi que **les 30 décembre 2016, 2 et 3 janvier 2017** pour le jour de l'An. Le bureau sera ouvert les 28 et 29 décembre 2016, et reprendra ses activités normales dès le 4 janvier 2017.

Veuillez également prendre note que _____ sera en vacances du _____ tandis que _____ sera en vacances _____ **inclusivement.** Durant ces journées, _____ fera les remplacements aux postes respectifs. **Vous continuez donc d'envoyer vos demandes aux bureaux habituels.**

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration, et nous vous souhaitons à toutes et à tous de très heureuses Fêtes.

Jeannot Michaud, directeur

JM/fb

À : Tous les employés de la traverse de Matane

DATE : Le 15 août 2016

OBJET : Rappel de la politique sur les laissez-passer d'employés

Mesdames, Messieurs,

Nous avons reçu dernièrement les nouveaux laissez-passer d'employés avec code à barres, et avons commencé à en faire la distribution. Par la même occasion, nous voulons en profiter pour faire un rappel des éléments principaux de la politique sur l'émission des laissez-passer de la Société des traversiers du Québec (STQ), qui est disponible en ligne sur le Wiki de la STQ, et qui doivent être appliqués à la lettre.

- **Les employés réguliers et retraités** de la traverse de Matane ont droit à un laissez-passer (identifié *Complet*, ou *Invité* dans quelques rares cas) qui accorde la gratuité au titulaire de la carte, son véhicule à roues simples de 6,4 mètres et moins de longueur et 2,6 mètres et moins de largeur, et un maximum de six (6) accompagnateurs et ce, à toutes les traverses exploitées par la STQ.
- **Les employés temporaires** de la traverse de Matane ont droit à un laissez-passer (identifié *Partiel*) qui accorde la gratuité au titulaire de la carte et son véhicule à roues simples de 6,4 mètres et moins de longueur et 2,6 mètres et moins de largeur et ce, uniquement à la traverse où il est affecté. Les personnes qui accompagnent un employé temporaire doivent payer leur traversée, et le laissez-passer partiel ne peut être utilisé dans une traverse autre que celle de Matane.
- **Le laissez-passer ne doit être utilisé que par l'employé ou le retraité, et n'est pas transférable.** L'employé doit avoir son laissez-passer en main et le présenter au caissier pour bénéficier de ses privilèges.
- Pour qu'un accompagnateur puisse traverser gratuitement ou avoir les rabais à la cafétéria et à la boutique, **l'employé régulier doit être présent physiquement avec lui et présenter son laissez-passer au caissier.**
- Si le véhicule mesure plus de 6,4 mètres de longueur, ou si celui-ci remorque un élément à l'arrière, la mesure qui excède 6,4 mètres doit être déboursée par l'employé selon la tarification en vigueur.
- Les véhicules à roues doubles ne sont pas compris dans la politique des laissez-passer; l'employé doit donc payer pour son véhicule s'il est à roues doubles.

...2

- **Tous les employés détenteurs d'un laissez-passer** (réguliers et temporaires) ont droit, sous présentation de leur laissez-passer, à 20% de rabais à la cafétéria du *NM F.-A.-Gauthier*, et à 30% à la boutique sur les articles et vêtements avec l'image de marque de la STQ. Ce rabais s'applique également aux accompagnateurs de l'employé détenteur du laissez-passer.
- Un laissez-passer accordant la gratuité pour un véhicule ne peut être utilisé pour accorder la gratuité simultanément à plus d'un véhicule.
- Par souci d'équité, **l'employé ne doit pas être dans l'exercice de ses fonctions** afin que les privilèges reliés au laissez-passer s'appliquent (il doit traverser comme un passager régulier).
- Le laissez-passer ne donne pas à l'employé de priorité d'embarquement sur les navires, et ne garantit pas une place sur le navire à la traverse de Matane. Dans ce dernier cas, il est toujours recommandé de faire une réservation lorsque la traversée se fait avec un véhicule, et celle-ci doit être faite par téléphone ou en personne. L'employé ne peut pas faire de réservation par internet en mode gratuité, car cette dernière méthode nécessite obligatoirement un dépôt sur réservation.
- Si vous n'avez pas de laissez-passer présentement, il est de votre responsabilité de passer au bureau administratif de la traverse afin de vous faire prendre en photo. Cette dernière sera ensuite envoyée au siège social pour procéder à la production de votre laissez-passer, qui vous sera remis dès qu'il sera prêt.
- Tous les détenteurs de l'ancien laissez-passer sont priés de le détruire dès réception de la nouvelle passe. Les anciens laissez-passer ne seront plus valides dès que la distribution des nouvelles passes sera complétée.

À noter que le laissez-passer peut être révoqué en tout temps en cas de prêt, de falsification ou d'altération.

Je vous remercie de votre collaboration habituelle.

Jeannot Michaud, directeur

JM/fb



Note de service

DESTINATAIRES : Tous les employés

DATE : Le 28 juillet 2016

OBJET : T-shirt gris

Nous avons reçu la commande de t-shirts gris. Vous pouvez dès maintenant en faire la demande auprès de votre chef de département pour ne pas tous vous présenter au bureau en même temps. Comme l'an dernier, vous avez la possibilité d'en avoir 2.

Cependant, n'oubliez pas que nous devons vous retenir 15 points/chandail pour ceux remis en 2015 (oubliés lors du calcul des points de décembre dernier) en plus de ceux que vous demanderez en 2016.

Veuillez prendre note qu'une liste des employés et le nombre de chandails remis l'été dernier vous ont été fournis le 11 juillet dernier.

 Jean Martin Fradette
Directeur adjoint

JMF/rc

DESTINATAIRES : Tous les employés de la traverse de Matane

c. c. : Monsieur Louis Brouard, directeur principal des ressources humaines

DATE : Le 20 juillet 2016

OBJET : Sondage sur le climat et la mobilisation au travail

Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu il y a quelques semaines le sondage sur le climat et la mobilisation au travail. Afin de maximiser le taux de participation des employés de la traverse, la date limite pour remplir et envoyer le sondage a été repoussée au **7 août 2016**.

Nous tenons à rappeler à tous les employés que la démarche est entièrement confidentielle et que la Société des traversiers du Québec n'aura jamais accès ni au questionnaire, ni à toute information relative aux répondants.

Les buts de la démarche du sondage de mobilisation, suite aux recommandations de la firme indépendante en charge du processus, sont les suivants :

- Permettre à l'équipe de gestion de mieux capturer les éléments d'amélioration au sein de l'entreprise;
- Obtenir la vision des gens qui travaillent sur le terrain;
- Construire un plan d'action et développer des moyens de régler les problèmes rapportés.

Pour se faire, nous avons donc besoin d'entendre ce qu'un maximum d'entre vous a à dire. De plus, cela me permettra, en tant que nouveau gestionnaire au sein de la traverse de Matane, de bien cerner les éléments d'amélioration et de trouver les pistes de solution appropriées, suite à ce que la firme nous rapportera.

Je vous remercie de votre collaboration habituelle.

Jean-Michel Michaud, directeur

JM/fb

p. j. Affiche du sondage de mobilisation

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
1410, rue de Matane-sur-Mer
C.P. 520
Matane (Québec) G4W 3P5
Téléphone : 418 560-8616
Télécopieur : 418 560-8044
www.traversiers.gouv.qc.ca



Note de service

DESTINATAIRES : Tous les employés

DATE : Le 11 juillet 2016

OBJET : Chandails gris

L'an dernier, des chandails gris vous ont été remis. Comme ils ont été très appréciés, nous avons procédé à une autre commande pour ceux qui en désireraient d'autres. Dès livraison dans les prochaines semaines, nous vous en informerons.

Par contre, nous avons omis de vous retenir 15 points/chandail lors du calcul des points de décembre dernier et nous en excusons. Pour cette raison, ceux-ci seront déduits des points de la prochaine commande de 2017 ainsi que les points des chandails que nous vous remettrons cette année, si vous en désirez bien sûr.

Nous joignons à cette note, la liste des employés et le nombre de chandails remis l'été dernier.

Nous vous remercions de votre compréhension,


Jeannot Michaud
Directeur

JM/rc

p.j. (1)

DESTINATAIRES : Tous les employés

DATE : Le 16 juin 2016

OBJET : Partage des tâches entre le directeur de la traverse et le directeur adjoint

DIRECTEUR DE LA TRAVERSE JEANNOT MICHAUD		DIRECTEUR ADJOINT DE LA TRAVERSE JEAN-MARTIN FRADETTE	
1	<u>Gestion du personnel</u> - Climat de travail - Feuilles de temps - Besoins en personnel - Planification des vacances - Suivis des accidents de travail - Temps supplémentaire - Travail d'équipes - Formations	1	<u>Achats</u> - Besoins en équipement - Fournitures diverses - Service alimentaire - Contrôle des inventaires
2	<u>Service à la clientèle</u> - Plaintes - Résultats des sondages faits auprès de la clientèle - Expérience clients - Site web - Réservations	2	<u>Suivis du navire</u> - Besoins d'entretien - Entretien préventifs - Participation aux rencontres d'équipe sur le navire - Suivis des différents programmes de certification
3	<u>Communication interne et externe</u>	3	<u>Maître de port</u> - Mouvement des navires
4	<u>Développement des activités de gestion</u>	4	<u>Réservations hors normes et chargements du navire</u>
		5	<u>Entretien des bâtiments des gares et des quais</u>

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

c. c. : Gilles Jr Laflamme, coordonnateur santé et sécurité au travail
Jeannot Michaud, directeur
Jean-Martin Fradette, directeur adjoint

Date : Le 7 juin 2016

Sujet : **Déclarations d'incidents/accidents au travail**

Mesdames, Messieurs,

Avec l'embauche de plusieurs nouveaux employés dans la dernière année, nous tenons à rappeler à tout le personnel l'importance de déclarer les incidents et accidents de travail aussitôt qu'ils surviennent, peu importe la gravité de ceux-ci.

Pour se faire, je vous invite à prendre connaissance des documents joints à cette note, tirés du document d'accueil remis à tout le nouveau personnel. Vous y trouverez les objectifs visés par le programme de prévention des accidents de travail, les type d'événements, ainsi que les rôles des employés et de leurs supérieurs lorsque vient le temps de déclarer un incident ou accident au travail. Une copie du formulaire de déclaration est également jointe en référence.

Nous rappelons à tout le personnel que des formulaires de déclarations d'incident et accident au travail se trouvent normalement dans tous les lieux de travail auprès de votre supérieur immédiat. Si ce n'est pas le cas, il est important de le mentionner dès que possible, afin que des nouvelles copies soient disponibles et à portée de main dans votre environnement de travail immédiat.

Je vous remercie pour votre collaboration habituelle.

Francis Boulanger, agent de secrétariat

p. j. Document *La prévention et les accidents de travail*
Déclaration d'incident/accident au travail

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout

1410, rue de Matane-sur-Mer

C.P. 520

Matane (Québec) G4W 3P5

Téléphone : (418) 560-8616

Télécopieur : (418) 560-8044

www.traversiers.gouv.qc.ca

G3 1200 Note de service - Déclaration d'incident accident au travail



Note de service

À : Tous les employés

De : Jeannot Michaud, directeur

Date : Le 6 juin 2016

Objet : Informations générales — Cale sèche du *NM F.-A.-Gauthier*

Mesdames, Messieurs,

La cale sèche du *NM F.-A.-Gauthier* se tiendra dès jeudi 9 juin, au chantier Verreault Navigation à Les Méchins, pour une remise en service au plus tard le 21 juin 2016.

Voici quelques éléments d'informations concernant le déroulement des travaux et l'affectation du personnel.

- Les employés affectés aux travaux de cale sèche selon l'horaire régulier seront logés à bord du navire. Les frais de déplacements ainsi que le temps seront payés pour l'aller en début de semaine et le retour à la fin de la semaine de travail, co-voiturage exigé. Ces mêmes employés pourront opter d'aller coucher à leur domicile mais à leurs frais.
- Les frais de déplacements et le temps seront payés aux employés temporaires affectés ponctuellement aux travaux de cale sèche. La règle s'appliquera également aux employés réguliers hors semaine (congé) affectés de façon ponctuelle aux travaux de cale sèche. Dans cette situation, le covoiturage s'appliquera.
- Les repas se prendront sur le *F.-A.-Gauthier*.

Nous vous invitons à consulter vos chefs de départements pour plus de détails ou pour toute autre information.

 Jeannot Michaud, directeur

c.c. Capitaines
Chefs mécaniciens
Commissaires de bord
Jean-Martin Fradette, directeur adjoint

DATE : Le 2 mai 2016

DESTINATAIRES : Tous les employés

**OBJET : - Port de l'uniforme et équipements de sécurité
- Cellulaires à bord**

Nous procédons actuellement aux entrevues d'embauche de personnel pour la période estivale. Beaucoup d'employés auront à travailler pour les prochaines semaines, à l'arrêt technique et à la cale sèche du *F.-A.-Gauthier*.

Ainsi, nous vous rappelons l'importance des rappels suivants :

- Port des uniformes : Tel que stipulé dans votre convention collective, l'employeur exige le port des uniformes qu'il fournit (avec logo STQ et le T). Ceux-ci doivent être propres et maintenus en bon état.
- Port des équipements de sécurité : Nous demandons à tous les chefs de départements de voir à ce que leurs employés portent les équipements requis à leur poste soit : bottes de sécurité, gants, **casquettes de sécurité lors de l'amarrage**, gants pour la protection diélectrique, dossards, bretelles vestes de sauvetage, ...
- Cellulaires : Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser vos cellulaires sur vos heures de travail ni durant les manœuvres de chargement/déchargement (permis aux pauses).
- Bottes obligatoires : Lors de l'arrêt technique et la cale sèche du *F.-A.-Gauthier*, le port des bottes est obligatoire. Vous comprendrez que par la nature des travaux effectués, il est plus sécuritaire de porter des bottes.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un bel été.

 Jean-Martin Fradette
Directeur par intérim

JMF/rc

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane
Date : Le 22 avril 2016
Sujet : **Téléphones et courriels des chefs du NM Camille-Marcoux**

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ici-bas les numéros de téléphones et adresses courriels fonctionnels pour rejoindre les capitaines, chefs mécaniciens et commissaires de bord sur le *NM Camille-Marcoux* durant l'arrêt technique et la cale sèche du *NM F.-A.-Gauthier*, ainsi que les noms des chefs qui seront en service à bord du Camille-Marcoux durant cette période.

Capitaines

Téléphone timonerie:

Courriel :

Capitaine

Capitaine

Chefs mécaniciens

Téléphone salle des machines :

Courriel :

Chef mécanicien

Chef mécanicien

Commissaires de bord

Téléphone hôtellerie :

Commissaire de bord

Commissaire de bord

À noter que _____ n'ont pas de cellulaire fourni par la STQ présentement, donc nous ne sommes pas en mesure de vous donner un numéro de téléphone pour les contacter directement.

Je vous remercie pour votre collaboration habituelle.

Jean-Martin Fradette, directeur par intérim

JMF/fb

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
1410, rue de Matane-sur-Mer
C.P. 520

Matane (Québec) G4W 3P5

Téléphone : (418) 560-8616

Télécopieur : (418) 560-8044

www.traversiers.gouv.qc.ca

G3 1200 Note de service - Téléphones et courriels chefs CM

À : Tous les employés

c. c. : Capitaines, chefs mécaniciens, commissaires de bord

Date : Le 18 avril 2016

**Objet : Informations générales — Arrêt technique et cale sèche de garantie
du NM F.-A.-Gauthier**

Mesdames, Messieurs,

Le **NM F.-A.-Gauthier** sera en **arrêt technique** au quai de Matane à compter du 1^{er} mai prochain. Par la suite, il sera suivi d'une période de **cale sèche de garantie** au Chantier maritime Verreault Navigation dans la première semaine de juin, pouvant aller jusqu'au 20 juin 2016. Voici quelques éléments d'informations concernant le déroulement des travaux et l'affectation du personnel.

- Le **NM Camille-Marcoux** sera le navire de remplacement et son arrivée est prévue le 22 avril 2016, au quai de Matane. Il est présentement en cours de recertification à Québec; restera la certification des rampes à compléter à Matane.
- Il entrera en service le 1^{er} mai selon l'horaire régulier du **NM F.-A.-Gauthier** à deux voyages par jour, sauf les vendredi et lundi 20 et 23 mai de la Fête des Patriotes, où il en effectuera trois aux heures habituelles soit 5h30, 8h, 11h, 14h, 17h et 20h.
- Une période de familiarisation et de préparation sera tenue pour les employés affectés au **NM Camille-Marcoux**. Les groupes seront formés par les capitaines, et l'horaire des activités sera affiché sur les babillards.
- Les employés seront logés à bord et la cuisine du **Camille Marcoux** sera fonctionnelle.
- En ce qui concerne la clientèle, ils auront la possibilité de se procurer certains produits à la cafétéria dont de la soupe, sandwiches, muffins, cafés....

- Tout le personnel de la traverse travaillant sur le **NM F.-A.-Gauthier** durant l'arrêt technique et la cale sèche sera nourri et logé à bord.
- Dans l'éventualité où la cuisine ne serait pas disponible en raison d'un manque d'eau, des repas pourront leur être livrés ou le perdiem s'appliquera s'ils doivent se rendre au restaurant.
- Durant la cale sèche, les déplacements entre Matane et Les Méchins se dérouleront au moyen de véhicules loués par la STQ.
- Dans l'éventualité où il serait impossible de coucher à bord, l'équipage serait logé à Matane et le transport serait disponible de la même manière qu'au point ci-haut, co-voiturage ou véhicules loués (minimum de 4 par véhicule).
- Les employés affectés aux travaux de cale sèche selon l'horaire régulier seront payés pour l'aller en début de semaine et le retour à la fin de la semaine de travail. Ces mêmes employés pourront également opter pour aller coucher à leur domicile, à condition qu'ils avisent leur chef de département avant le 23 mai et les frais de déplacements s'appliqueront, mais le temps de déplacements ne sera pas rémunéré.
- Les frais de déplacements et le temps seront payés aux employés temporaires affectés ponctuellement aux travaux de cale sèche. La règle s'appliquera également aux employés réguliers hors semaine (congé) affectés de façon ponctuelle aux travaux de cale sèche. Dans cette situation, le covoiturage s'appliquera.

Le **NM F.-A.-Gauthier** va reprendre officiellement son service régulier une fois la cale sèche terminée et selon l'horaire régulier.

Nous vous invitons à consulter vos chefs de départements pour plus de détails ou pour toute autre information.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration,

Jean-Martin Fradette, directeur par intérim

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout

1410, rue de Matane-sur-Mer

C.P. 520

Matane (Québec) G4W 3P5

Téléphone : (418) 560-8616

Télécopieur : (418) 560-8044

www.traversiers.gouv.qc.ca

X1 2400 note de service arrêt tech. + cale sèche 2016



Note de service

DESTINATAIRES : Tous les employés

DATE : Le 1^{er} avril 2016

OBJET : Changement d'équipe –

Dès le 1^{er} mai prochain, [redacted] changera d'équipe et s'en ira à [redacted]

Nous lui souhaitons un bon retour à

 Jean-Martin Fradette
Directeur par intérim

JMF/rc

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 24 mars 2016

Sujet : Procédure de chargement pour traversées de Pâques + départs supplémentaires

Mesdames, Messieurs,

Pour les départs de la fin de semaine de Pâques, notamment ceux du vendredi 25 mars à 11 h de Godbout vers Matane et du lundi 28 mars à 14 h de Matane vers Baie-Comeau, le nombre de clients réservés, combiné avec la capacité du *NM F.-A.-Gauthier* limitée à 430 personnes, laisse envisager la possibilité que cette limite soit atteinte.

Afin d'assumer un contrôle adéquat et ordonné du nombre de passagers embarquant à bord, nous tenons à vous faire part de la procédure qui sera appliquée pour le chargement :

- Les passagers en voiture seront priés de demeurer à bord de leur véhicule durant l'embarquement; les passagers à pied attendront pour leur part dans la gare, avant la porte de la passerelle
- Nous procéderons en premier lieu au chargement des véhicules réservés et de leurs passagers. Suite à cette étape, un premier décompte sera donné par les préposés au quai pour connaître le nombre de passagers à bord.
- Nous procéderons ensuite à l'embarquement des passagers à pied qui attendaient à l'intérieur de la gare. Si nécessaire, le nombre de places restantes sera annoncé pour que les clients soient au courant de la capacité limitée. Une fois les piétons embarqués, un deuxième décompte sera donné par le deuxième officier.
- Les places restantes seront alors comblées par les véhicules non réservés et leurs passagers.
- Si entre temps des piétons ou d'autres véhicules arrivent sur le quai pour prendre le navire, ils seront traités à la pièce par le personnel sur le quai.

De plus, veuillez prendre note que pour le lundi 28 mars 2016, des départs supplémentaires ont été ajoutés à l'horaire habituel. Il y aura donc un départ de **Matane vers Godbout à 19 h 30**, suivi d'un départ de **Godbout vers Matane à 21 h 30**. Au cas où les clients vous posent la question, il est possible de réserver pour ces départs, par téléphone ou en ligne.

Nous comprenons que ces procédures peuvent vous causer des inconvénients et du travail additionnel, et nous voulons profiter de l'occasion pour vous remercier de votre grande collaboration et de votre professionnalisme exemplaire.

Jean Martin Fradette, directeur par intérim

JMF/fb

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
1410, rue de Matane-sur-Mer
C.P. 520

Matane (Québec) G4W 3P5

Téléphone : (418) 560-8616

Télécopieur : (418) 560-8044

www.traversiers.gouv.qc.ca

G3 1200 Note de service - Procédure chargement Pâques et supplémentaires

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 17 novembre 2015

Sujet : **Modification de l'horaire – Traverse de Matane**

Mesdames, Messieurs,

Veuillez prendre note des modifications suivantes concernant l'horaire du *NM F.-A.-Gauthier* pour les périodes suivantes (horaire détaillé joint à la note) :

- Jusqu'au 14 décembre inclusivement, en raison des travaux actuels au terminal de Godbout, le navire continuera de faire deux voyages par jour vers et à partir de Baie-Comeau.
- Du 15 décembre 2015 au 8 janvier 2016 inclusivement, le navire reprendra son horaire normal avec un aller-retour Matane-Godbout et un aller-retour Matane-Baie-Comeau à chaque jour. Toutefois, contrairement aux années précédentes, **il n'y aura aucune journée de 3 voyages prévue à l'horaire pour la période des fêtes**. Comme à l'habitude, aucune traversée n'aura lieu le 25 décembre et le 1^{er} janvier.
- Du 9 janvier au 31 mars 2016 inclusivement, en plus de ne faire qu'un seul voyage les samedis et dimanches, **il n'y aura qu'un seul voyage les mardis et jeudis également**. Les mardis, le navire ira de Matane vers Godbout à 8 h et repartira de Godbout vers Matane à 17 h; les jeudis, le navire ira de Matane vers Baie-Comeau à 8 h et repartira de Baie-Comeau vers Matane à 17 h.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration.

Jean-Martin Fradette, directeur-adjoint

JMF/fb

p. j. Horaire modifié 2015-2016

TRAVERSE MATANE - BAIE-COMEAU - GODBOUT

HORAIRE 2015-2016 MODIFIÉ

AUTOMNE									
Du 4 novembre au 14 décembre 2015 **Travaux au terminal de Godbout**					Du 15 décembre 2015 au 8 janvier 2016 **Aucune traversée le 25 décembre 2015 et 1er janvier 2016**				
DÉPART	Matane vers Godbout	Godbout vers Matane	Matane vers Baie-Comeau	Baie-Comeau vers Matane	Matane vers Godbout	Godbout vers Matane	Matane vers Baie-Comeau	Baie-Comeau vers Matane	DÉPART
LUNDI			08:00 14:00	11:00 17:00	08:00	11:00	14:00	17:00	LUNDI
MARDI			08:00 14:00	11:00 17:00	08:00	11:00	14:00	17:00	MARDI
MERCREDI			08:00 14:00	11:00 17:00	14:00	17:00	08:00	11:00	MERCREDI
JEUDI			08:00 14:00	11:00 17:00	08:00	11:00	14:00	17:00	JEUDI
VENDREDI			08:00 14:00	11:00 17:00	08:00	11:00	14:00	17:00	VENDREDI
SAMEDI			08:00 14:00	11:00 17:00	08:00	11:00	14:00	17:00	SAMEDI
DIMANCHE			09:00 15:00	12:00 18:00	09:00	12:00	15:00	18:00	DIMANCHE

HIVER					
Du 9 janvier au 31 mars 2016					
DÉPART	Matane vers Godbout	Godbout vers Matane	Matane vers Baie-Comeau	Baie-Comeau vers Matane	DÉPART
LUNDI	08:00	11:00	14:00	17:00	LUNDI
MARDI	08:00	17:00			MARDI
MERCREDI	14:00	17:00	08:00	11:00	MERCREDI
JEUDI			08:00	17:00	JEUDI
VENDREDI	08:00	11:00	14:00	17:00	VENDREDI
SAMEDI	08:00	11:00			SAMEDI
DIMANCHE			15:00	18:00	DIMANCHE

Le 10 novembre 2015

À tout le personnel de la traverse Matane—Baie-Comeau—Godbout et aux participants des journées portes ouvertes du NM F.-A.-Gauthier

Mesdames, Messieurs,

Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, la mise en service du NM F.-A.-Gauthier à la traverse Matane – Baie-Comeau – Godbout a été un travail de longue haleine qui a sollicité à différents niveaux tout notre personnel. Une des activités en lien avec cette période de mise en service, et durant laquelle l'expertise de notre personnel a été une fois de plus mise à profit, a été l'événement des journées portes ouvertes, qui a eu lieu au mois de juin dernier à Matane, Baie-Comeau et Godbout.

Cette activité a nécessité l'appui de non seulement tout le personnel en place sur le navire et dans les trois gares, avant et pendant l'événement, mais également l'aide de près d'une quarantaine de bénévoles ayant servi comme guides lors des visites à nos employés et à leurs familles, à nos partenaires d'affaires, aux représentants du domaine touristique et politique, et finalement au grand public. En tout, c'est plus de 4000 personnes qui ont eu le privilège de prendre part à cet événement unique.

La réussite grandiose de cette activité avait été maintes fois soulignée à l'interne lors des derniers mois. Le 7 novembre dernier, nous avons eu le privilège d'obtenir une reconnaissance particulière du monde local des affaires, alors que la Chambre de commerce, région de Matane, lors de son 25^e Gala de l'Excellence Béton Provincial, a décerné à la traverse Matane – Baie-Comeau – Godbout et à la Société des traversiers du Québec le prix *Événement ou activité de l'année*, pour la tenue des journées portes ouvertes du NM F.-A.-Gauthier. Cet honneur est d'autant plus spécial que cette catégorie était très relevée, avec près de 10 événements en nomination dans les domaines des arts, de la scène, de la culture, du domaine social et du sport.

Ce prix est le résultat de nombreuses heures de travail, d'un soutien inestimable de la part de tout le personnel, et d'une organisation à faire envier plusieurs organismes et entreprises. Nous voulons prendre le temps de remercier toutes les personnes qui ont été impliquées, de près ou de loin, à la préparation et à la tenue de l'événement :

- À madame [redacted] avait le mandat énorme d'organiser les journées portes ouvertes, de trouver les ressources matérielles et humaines pour la bonne tenue de l'événement, et de superviser toute sa structure. appuyée par [redacted] la bonne partie du crédit de la réussite de l'activité lui revient.
- Au personnel du bureau administratif de la traverse, qui a fourni à l'organisation de l'événement tout son support et son expertise pour trouver et préparer les éléments nécessaires à la tenue de l'événement.

...2

- Au personnel du bureau des réservations, qui a participé activement du côté de Matane à la remise des laissez-passer au grand public pour les journées portes ouvertes, et qui a permis que le tout se passe de manière structurée en accueillant les gens dans la bonne humeur.
- Aux préposés au quai de Matane, qui avaient le mandat d'accueillir les gens à leur arrivée au quai pour les visites et de les diriger de manière ordonnée.
- Aux préposés aux quais de Baie-Comeau et de Godbout, qui non seulement ont accueilli les gens lors des journées de visites sur la Côte-Nord, mais qui ont également procédé à la remise des laissez-passer au grand public.
- Aux employés travaillant à bord du *NM F.-A.-Gauthier*, qui ont vu des milliers de personnes circuler pendant des journées entières dans leur environnement de travail, et qui ont non seulement accueilli les visiteurs avec le sourire et un sentiment de fierté envers leur travail, mais qui ont été au-delà de ce qui leur était demandé afin d'offrir une expérience mémorable aux visiteurs en leur donnant des informations détaillées et pertinentes sur le navire.
- Aux membres du personnel de la STQ qui se sont déplacés à Matane et sur la Côte-Nord afin d'agir comme guides lors de l'événement,
-  lors des journées portes ouvertes, et qui nous a également beaucoup aidé avec son expertise dans le domaine touristique et dans l'organisation d'événements.
- Aux 33 guides bénévoles de la région de la Matanie et de Manicouagan, qui ont répondu à l'appel à tous dans les médias pour agir comme guides et qui ont rempli leur mandat avec brio.

Nous avons toujours eu la fierté de dire que nous avons en main une équipe incroyable, alliant à la fois la compétence, la polyvalence, l'expérience et la passion. Ce prix ne fait qu'appuyer ces dires, et il nous fait plaisir de le partager avec chacun d'entre vous. Vous pouvez être fiers de cette belle réalisation.

Encore une fois, MERCI!


Gréta Bédard, directrice

GB/fb

c. c. Monsieur François Bertrand, vice-président à l'exploitation

p. j. Photo du trophée

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 23 octobre 2015

Objet : **Photos pour les nouveaux laissez-passer des employés**

Mesdames, Messieurs,

Après de nombreux reports et extensions des laissez-passer actuels, nous sommes maintenant en mesure d'entamer le processus pour la production des nouveaux laissez-passer destinés aux employés.

Suite aux modifications de la politique sur l'émission des laissez-passer de la STQ, mise à jour le 27 février dernier, tous les employés réguliers et temporaires, qu'ils aient fait leur probation ou non, ont maintenant droit à un laissez-passer. Le laissez-passer pour les employés réguliers donne droit à la gratuité pour le titulaire de la carte, un véhicule et six (6) accompagnateurs à toutes les traverses exploitées par la STQ, tandis que celui pour les employés temporaires donne droit à la gratuité pour le titulaire de la carte et son véhicule à la traverse de Matane.

Pour l'émission des nouveaux laissez-passer, nous procéderons à une prise de photos officielles. de prendre les photos de tous les employés du navire et de la gare de Matane. Quant aux préposés aux quais de Baie-Comeau et de Godbout, des arrangements seront pris avec les chefs d'équipes pour la prise de photos.

Voici donc l'horaire et les lieux pour les prises de photos :

Lundi 26 octobre 2015

13h30 à 15h00 : Équipage du capitaine
Salle de conférence du NM F.-A.-Gauthier (pont 6)

Vendredi 30 octobre 2015

13h30 à 15h00 : Équipage du capitaine
Salle de conférence du NM F.-A.-Gauthier (pont 6)

Du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2015 inclusivement (sauf heures ci-haut)

9h00 à 12h00 : Personnel administratif, préposés aux réservations, préposés au quai
13h00 à 17h00 de Matane, personnel naviguant ne travaillant pas lors des prises de photos à bord.
Bureau administratif de la gare de Matane

...2

Veuillez prendre note des éléments suivants :

- Les chefs de département sont invités à contacter les employés temporaires ne travaillant pas présentement afin de les informer de la prise de photos.
- Le navire s'installera dans la salle de conférence du pont 6 aussitôt que le navire sera accosté lors des journées du lundi et du vendredi. Le personnel naviguant sera alors invité à se présenter à la salle pour faire prendre leur photo.
- Étant donné que le laissez-passer est un privilège offert aux employés, aucune rémunération ne sera offerte aux employés qui doivent se déplacer pour la prise de photos ou qui doivent demeurer sur les lieux de travail passé la fin de leur quart de travail.
- Ceux et celles qui ne pourront pas se présenter à la prise de photos pourront, s'ils le désirent, fournir une photo de type passeport en guise de photo pour leur laissez-passer. À noter que le coût de cette photo ne sera pas remboursé.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de Matane.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Jean-Martin Fradette, directeur adjoint

JMF/fb

c. c. : Capitaines
Chefs mécaniciens
Commissaires de bord
Chefs d'équipes
Claudine Bougie, agente de bureau principale
Caroline Boudreault, STQ

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 25 septembre 2015

Objet : Divulgence d'information et code d'éthique

Mesdames, Messieurs,

La présente note est pour effectuer un rappel à tous les employés de la traverse Matane – Baie-Comeau – Godbout concernant la divulgation d'informations de nature confidentielle (qui n'a pas été divulguée officiellement au grand public) à des journalistes, inspecteurs ou autres personnes pouvant avoir recours à ces informations pour diverses fins.

À cet égard, voici 3 points tirés de la politique sur l'éthique des employés de la STQ :

8. Principes directeurs

8.2. Le lien avec l'organisation : *L'employé [...] défend les intérêts de son employeur et évite de lui causer du tort, par exemple [...] en divulguant des renseignements de nature confidentielle.*

8.3. Le service au public : *Il [...] est tenu de donner au citoyen toute l'information qu'il demande et qu'il est en droit d'obtenir.*

8.4. Le comportement : *L'employé a l'obligation de discrétion. Il doit garder secrets les faits ou renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou renseignements qui, s'il les dévoilait, pourraient nuire à l'intérêt public, à l'autorité constituée, au bon fonctionnement de la STQ ou porter atteinte à la vie privée de citoyens.*

Depuis l'arrivée du NM F.-A.-Gauthier, nous avons noté de nombreuses divulgations d'informations sensibles.

Il est important pour vous d'éviter de donner toute information pouvant aller à l'encontre des points ci-dessus du code d'éthique. En cas de doute, nous vous invitons à rediriger les gens à votre supérieur immédiat ou à la direction. Ces derniers seront en mesure de donner les réponses jugées appropriées, selon le contexte.

Toute dérogation à cette politique s'expose à des sanctions. Nous comptons donc sur votre professionnalisme et votre collaboration habituels.

Gréta Bédard, directrice

GB/fb

c. c. Monsieur François Bertrand, vice-président à l'exploitation

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
1410, rue de Matane-sur-Mer
C.P. 520
Matane (Québec) G4W 3P5
Téléphone : (418) 560-8616
Télécopieur : (418) 560-8044
www.traversiers.gouv.qc.ca

DESTINATAIRES : Tous les employés de la traverse MBCG

DATE : Le 21 septembre 2015

OBJET : Baptême et inauguration des salons

Le 2 octobre prochain, se dérouleront sur le navire la cérémonie de baptême et l'inauguration des 2 salons, soit le salon du Capitaine-Joseph-Hovington et le salon du Capitaine-Henri-Piuze.

Plusieurs dignitaires seront présents aux cérémonies dont Monsieur Jocelyn Fortier, président-directeur général, Monsieur Jean D'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'implantation de la stratégie maritime, Monsieur Jérôme Landry, maire de Matane, Monsieur Claude Martel, maire de Baie-Comeau, Madame Nicole Champagne, mairesse de Godbout, Madame Gisèle Talbot, marraine ainsi que les Monseigneur de Baie-Comeau et Matane.

Voici en grande partie le déroulement des activités :

1^{ière} partie :

10 h 20 à 10 h 50

Cérémonie de baptême à bord du *NM F.-A.-Gauthier* à la gare fluviale de Baie-Comeau

2^e partie :

11 h à 13 h

Inauguration du salon du Capitaine-Joseph-Hovington et celui du Capitaine-Henri-Piuze

Discours protocolaires et réception lors de la traversée de Baie-Comeau vers Matane, dans le bistro

Prenez note également que le 1^{er} octobre, les membres du Conseil d'Administration de la Société des traversiers du Québec seront à bord avec Monsieur Fortier, aux départs de 8 h et 11 h. Merci du bon accueil lors de cet événement spécial.

Jean-Martin Fradette

JMF/rc

À : Tout le personnel de la traverse de Matane-Baie-Comeau-Godbout

Date : Le 10 septembre 2015

Sujet : **Date de fin prévue des travaux sur les infrastructures de Godbout**

Mesdames, Messieurs,

La fin des travaux de modification et d'amélioration sur l'embarcadère, à la gare, et sur la passerelle piétons du terminal de Godbout est reportée. Ils se termineront d'ici quelques semaines, soit le 16 novembre 2015. Ceci veut donc dire que la reprise des opérations visant à effectuer la liaison *Matane-Godbout* se fera à partir du 17 novembre 2015. Le quai de Godbout sera alors fin prêt à accueillir *NM F.-A.-Gauthier*.

Merci à tous et à toutes de votre collaboration habituelle.

Gréta Bédard, directrice

GB/ln

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout

1410, rue de Matane-sur-Mer

C.P. 520

Matane (Québec) G4W 3P5

Téléphone : (418) 560-8616

Télécopieur : (418) 560-8044

www.traversiers.gouv.qc.ca

G3 1200 Note de service - Fin des travaux infrastructures Godbout



À : Tout le personnel
Date : Le 21 août 2015
Objet **Port de l'uniforme**

Rappel amical

Mesdames,
Messieurs,

Depuis un certain temps, nous constatons un laisser-aller quant au port de l'uniforme. Certaines personnes ne portent pas les vêtements fournis par la STQ.

Dans le cadre de votre travail, des vêtements vous sont fournis et ce sont ces vêtements que vous devez porter.

Ceci s'applique également pour les casquettes : seules les casquettes de la STQ seront acceptées. Si vous en avez besoin, venez nous voir au bureau.

De plus, il serait important de nettoyer périodiquement votre veste réfléchissante (dossard) ou encore d'en changer les bretelles.

Merci à chacun d'entre vous de mettre en application cette directive.

Gréta Bédard, directrice

GB/In

c.c. Jean-Martin Fradette,

Aux : Personnel de la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout

Date : Le 17 août 2015

Objet : **Transport de bouteilles de propane**

Mesdames, Messieurs,

Suite à une plainte faite par un de nos clients, nous désirons vous faire un rappel des règles établies par la Société des traversiers du Québec concernant le transport de bouteilles de propane. Voici ce que nous demandons aux passagers :

PROPANE

De manière générale, vous pouvez transporter **deux bouteilles** de propane par véhicule (automobile, camionnette, véhicule récréatif). Les bouteilles doivent avoir une **capacité totale de 65 litres**.

Si vous transportez un **barbecue portatif** (ne faisant pas partie intégrante de votre roulotte ou de votre véhicule récréatif), vous pouvez transporter **une bouteille additionnelle** (d'une capacité totale de 65 litres).

Chaque bouteille de propane doit être solidement fixée à votre véhicule ou à votre roulotte et présenter les caractéristiques suivantes :

- elle est ventilée de l'extérieur;
- elle est installée à l'arrière de votre véhicule ou de votre roulotte;
- elle ne dépasse pas les dimensions de votre véhicule, ni en hauteur ni en largeur;
- sa soupape est bien fermée;
- elle arbore une étiquette rouge apposée par un préposé de la STQ, confirmant qu'elle a fait l'objet d'une vérification.

Nous vous recommandons de remplir vos bouteilles de propane **APRÈS** votre traversée.

Piétons

Un piéton peut transporter une bouteille de propane (d'une capacité totale de 30 litres), à condition qu'elle soit entreposée sur le pont-garage à l'endroit désigné par l'officier de pont.

Depuis peu, nous avons fait installer une étagère pour recevoir les bouteilles de propane à bord du *F.-A.-Gauthier*. Cette étagère se situe sur le pont d'amarrage arrière. Si vous jugez qu'une bouteille n'est pas arrimée de façon sécuritaire à leur véhicule, vous pouvez suggérer au client de transporter sa bouteille comme piéton et de l'entreposer dans l'étagère pour la durée de la traversée.

Merci de veiller à ce que ces règles soient respectées par nos usagers.

Gréta Bédard, directrice

- GB/mjo

Traverse Matane-Baie-Comeau-
Godbout
1410, rue de Matane-sur-Mer
C.P. 520
Matane (Québec) G4W 3P5
Téléphone : (418) 560-8616
Télécopieur : (418) 560-8044
www.traversiers.gouv.qc.ca

DESTINATAIRES : Tout le personnel de la traverse de Matane

DATE : Le 17 juillet 2015

OBJET : **Modification de la procédure de réservation des piétons**

Mesdames, Messieurs,

Le 10 juillet dernier, nous avons diffusé une note de service concernant entre autre le contrôle des passagers piétons, dans laquelle nous faisons mention que nous invitons tous les passagers, qu'ils soient en véhicule ou à pied, à réserver leur place. Le tout avait été instauré car nous anticipions un fort achalandage en passagers et en piétons sur le *NM F.-A.-Gauthier*.

Suite aux traversées de cette semaine, nous avons constaté que malgré une hausse de l'achalandage moyen par départ, le nombre de passagers demeure loin du maximum permis de 800 passagers à bord du navire. Nous en sommes donc à l'étape de réévaluer notre manière de procéder pour le contrôle des passagers piétons.

À compter de maintenant, il n'est plus nécessaire de dire aux passagers sans voiture de faire une réservation pour garantir leur place; ils n'ont qu'à se présenter environ 15 à 20 minutes avant le départ à la gare afin de pouvoir embarquer. Toutefois, les préposés aux réservations doivent continuer d'inscrire le nombre de passagers lors d'une réservation d'un véhicule. Le nombre de passagers demeure bloqué à 700 sur le système des réservations pour conserver des places passagers pour les véhicules non réservés.

Comme des réservations ont déjà été prises pour des passagers sans véhicule, les préposés aux quais vont continuer de distribuer des cartes pour les piétons réservés. Cette démarche va se poursuivre pour les prochaines semaines.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration habituelle.

Gréta Bédard, directrice

GB/fb

DESTINATAIRES : Tous les employés de la traverse de Matane

DATE : Le 8 juillet 2015

OBJET : Escomptes boutique et cafétéria du *NM F.-A.-Gauthier*

Mesdames, Messieurs,

La Société des traversiers du Québec (STQ) a mis en application une directive visant à offrir des tarifs préférentiels à ses employés, réguliers et temporaires, sur les produits dérivés portant l'image de marque de la STQ vendus à la boutique du *NM F.-A.-Gauthier*, ainsi que sur les repas servis à la cafétéria du navire.

Voici en résumé les grandes lignes de cette directive :

BOUTIQUE

Sur présentation de son laissez-passer d'employé au caissier, le personnel de la STQ bénéficie d'un escompte de **30 %** sur les vêtements et articles avec l'image de marque de la STQ. Les autres articles offerts à la boutique demeurent à prix régulier.

CAFÉTÉRIA

Sur présentation de son laissez-passer d'employé au caissier, le personnel de la STQ, qu'il soit au travail ou non, bénéficie d'un escompte de **20 %** sur tous les produits vendus à la cafétéria du navire. À noter que cet escompte ne s'applique pas au bistro, au bar ou à la cantine.

Cette directive s'applique à tous les employés (réguliers et temporaires) détenteurs d'un laissez-passer de la STQ (présentation obligatoire afin de bénéficier des escomptes), ainsi qu'aux personnes voyageant avec eux.

Nous espérons que cette initiative saura vous plaire.

Gréta Bédard, directrice

GB/fb

DESTINATAIRES : Tous les employés de la traverse de Matane

DATE : Le 10 juillet 2015

OBJET : Informations générales –Services sur le *F.-A.-Gauthier*

Mesdames, Messieurs,

Pour le bénéfice des employés, voici quelques informations sur les services offerts en ce début d'opération sur le *F.-A.-Gauthier* :

- Salle de jeux avec animation;
- Cafétéria ouverte dès que les passagers sont autorisés à embarquer;
- Boutique & billetterie;
- Salle de conférence disponible sur demande;
- Salon des camionneurs ouvert;
- Salle de groupe sur demande (annexée à la cafétéria);
- Local réservé aux animaux de compagnie sur le pont 5;
- Zone fumeur sur le pont 7.

Services non disponibles pour l'instant mais à venir;

- Cantine sur pont 7;
- Bistro pont 6;
- Bar au pont 6 (nous sommes en attente de notre permis d'alcool).

Afin d'offrir un service de qualité, nous démarrons en force avec la boutique et la cafétéria.

Je vous remercie et bon début d'opération sur le *NM Félix-Adrien-Gauthier*.

Gréta Bédard, directrice

GB/rc

DESTINATAIRES : Tout le personnel de la traverse de Matane

DATE : Le 10 juillet 2015

OBJETS : Contrôle des piétons et des animaux

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez tous, la mise en service du *NM F.-A. Gauthier* débutera le lundi 13 juillet 2015. Voici quelques mises au point à apporter, concernant principalement l'embarquement et débarquement des piétons.

Nous anticipons un fort achalandage en piétons sur le navire, créé par la nouveauté du *F.-A.-Gauthier*, les services à bord renouvelés, et le nouveau tarif excursion aller-retour. De façon à avoir un meilleur contrôle et une bonne connaissance du nombre de passagers sur chacune des traversées, nous invitons maintenant toute notre clientèle piétonne à réserver leur passage. À noter qu'aucun frais de réservation n'est exigé pour les clients traversant sans véhicule.

1. Contrôle des passagers piétons

- Le nombre de personnes pouvant réserver est bloqué à 700 passagers sur le système des réservations. Cela nous permet de conserver des places passagers pour les véhicules non réservés.
- Nous invitons tous les passagers, en véhicule ou à pied, à réserver leur place, peu importe s'ils traversent en aller simple, aller-retour ou en tarif excursion.
- Le matin, le préposé au quai sortira un rapport de réservation, sur lequel apparaîtra un aller et un retour, et se présentera une heure à l'avance dans la salle d'attente afin de remettre les cartes.
- Le passager piéton qui aura réservé recevra une carte d'embarquement qui lui sera remise par un employé dans la gare.
- Passagers piétons sans réservation : Pour quelques semaines, un couloir sera érigé dans la gare pour les piétons sans réservation. Quinze (15) minutes avant le départ, une fois les passagers réservés embarqués, les piétons sans réservation (par groupes d'environ 25 à 30 personnes) seront dirigés sur le navire par un préposé au quai (PAQ). À cet effet, le préposé et le 2^e maître communiqueront ensemble pour s'assurer du bon décompte. Le client se dirigera par la suite à la billetterie afin de recevoir sa carte et payer.
- Le calcul des passagers se fera comme à l'habitude via le pont des véhicules et la passerelle piétons. Par contre, le PAQ affecté à la remise des cartes pour piétons à la gare devra informer le 2^{ième} maître et le PAQ assigné au décompte sur la rampe du nombre de passagers anticipé.
- En raison des travaux à la passerelle de Baie-Comeau, les passagers en véhicule devront rester dans la voiture à l'embarquement. Les piétons transiteront via la rampe des véhicules. Pour Matane, ils utiliseront la passerelle pour piétons.

...2

- Pour les passagers avec automobile qui désirent utiliser la passerelle piétons : des coupons identifiés seront remis à chacun des passagers par le PAQ à la guérite en plus de la carte d'embarquement. Ces coupons seront présentés au PAQ qui contrôle l'accès au navire et lui indiqueront que ces passagers peuvent accéder à bord car ils ont des places réservées.
- Les personnes qui viennent chercher un passager à l'arrivée du navire ne seront pas autorisées à embarquer à bord.

2. Excursion aller-retour

- Pour le piéton faisant l'excursion aller-retour dans la même journée : Deux cartes d'embarquement (une pour l'aller **A** et une pour le retour **R**) seront imprimées au lieu de départ. Elles seront remises par un préposé au quai de la gare avant le départ.
- Le client devra se présenter au caissier avec ses deux cartes et payer les deux traversées en même temps. Ces cartes seront également scannées. Le caissier doit alors s'informer si le client désire débarquer lors de l'escale. Si ce n'est pas le cas, il étampera sa carte d'embarquement **A**, signifiant qu'il demeure à bord. Le caissier conserve un registre du nombre de passagers demeurant à bord. Lors du prochain départ, il confirmera au 2^{ème} officier le nombre de passagers déjà à bord. Si le passager débarque, il remettra sa carte **A** et conservera sa carte **R** pour le retour.

3. Animaux à bord

Nous avons maintenant un local sur le pont 5 entièrement dédié aux animaux de compagnie. Voici une idée du texte qui sera diffusé auprès de la clientèle :

Afin d'améliorer le confort de tous les utilisateurs et de respecter les normes d'hygiène liées aux nouveaux services de restauration offerts sur le navire, les clients ayant avec eux des animaux de compagnie auront deux choix :

- *Laisser leurs animaux de compagnie à bord de leur voiture ;*
- *Profiter du local aménagé avec des cages au pont 5, pour le repos et la sécurité de leur animal.*

Ainsi, il ne sera plus possible d'amener son animal sur les ponts extérieurs ou dans les aires de service dédiés pour la clientèle.

Il est donc de l'affaire de tous d'informer la clientèle de ce nouvel espace et de faire respecter la directive. Nous devons en informer clairement la clientèle à chaque occasion possible : lors de la prise de réservation, lors de l'arrivée du client sur le quai ou dans la gare, ainsi que lors de l'embarquement par la passerelle piétons. Pour ces derniers, des indications de la billetterie vers le pont 5 bâbord arrière, où le local pour les animaux se trouve, seront installées.

On vous remercie de votre précieuse collaboration si importante pour la réalisation de ce projet.

Gréta Bédard, directrice

À : Tout le personnel de la traverse de Matane
Date : Le 15 juin 2015
Sujet **Date de mise en service du *NM F.-A.-Gauthier***

Mesdames, Messieurs,

La présente note est pour vous annoncer officiellement que la date de mise en service du *NM F.-A.-Gauthier* sera **le lundi 13 juillet 2015**. À partir de cette date, le navire sera sur un horaire à 2 voyages, basé sur l'horaire du printemps.

Vous trouverez donc joint à cette note l'horaire pour la période estivale, qui comprend la période d'opération avec le *NM Camille-Marcoux* (jusqu'au 12 juillet inclusivement) et celle avec le *NM F.-A.-Gauthier* (à partir du 13 juillet).

Merci à tous et à toutes de votre collaboration habituelle.

Gréta Bédard, directrice

GB/fb

p. j. Horaire de la période estivale

HORAIRE D'ÉTÉ 2015 – TRAVERSE MATANE – BAIE-COMEAU – GODBOUT

ÉTÉ (CAMILLE-MARCOUX)					ÉTÉ (F.-A.-GAUTHIER)				
Du 15 juin au 12 juillet 2015					Du 13 juillet au 7 septembre 2015				
DÉPART	Matane vers Godbout	Godbout vers Matane	Matane vers Baie-Comeau	Baie-Comeau vers Matane	Matane vers Godbout	Godbout vers Matane	Matane vers Baie-Comeau	Baie-Comeau vers Matane	DÉPART
LUNDI	05:30	08:00	11:00 17:00	14:00 20:00	08:00	11:00	14:00	17:00	LUNDI
MARDI	05:30 11:00	08:00 14:00	17:00	20:00	08:00	11:00	14:00	17:00	MARDI
MERCREDI	05:30 11:00	08:00 14:00	17:00	20:00	14:00	17:00	08:00	11:00	MERCREDI
JEUDI	05:30 11:00	08:00 14:00	17:00	20:00	08:00	11:00	14:00	17:00	JEUDI
VENDREDI	05:30	08:00	11:00 17:00	14:00 20:00	08:00	11:00	14:00	17:00	VENDREDI
SAMEDI	05:30 11:00	08:00 14:00	17:00	20:00	08:00	11:00	14:00	17:00	SAMEDI
DIMANCHE	05:30	08:00	11:00 17:00	14:00 20:00	09:00	12:00	15:00	18:00	DIMANCHE

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 29 avril 2015

Sujet **Suivi sur les travaux sur le quai de Matane**

Mesdames, Messieurs,

Tel que mentionné dans les notes de service précédentes, voici une mise à jour sur l'évolution des travaux au quai de Matane, plus précisément en ce qui concerne la passerelle piétons mobile et la station de ravitaillement en gaz naturel liquéfié (GNL) :

- **4 mai 2015** : Premiers tests avec le branchement terrestre du *NM F.-A.-Gauthier*. Suite à ces tests, le navire sera en mesure de se brancher au courant terrestre.
- **5 mai 2015** : Livraison de la passerelle . Nous débuterons l'installation de celle-ci suite à la livraison, et les travaux devraient durer environ un mois. **Durant ces travaux, le stationnement des employés du personnel naviguant sera complètement bloqué** (se référer à note de service pour personnel naviguant à ce sujet).
- **7 mai 2015** : Livraison de la dalle de ravitaillement GNL .
- **8 mai 2015** : Familiarisation | avec les systèmes de la dalle de ravitaillement.
- **9 mai 2015** : Répétition générale de ravitaillement en GNL . Cela permettra de se familiariser avec tous les branchements, alarmes et autres éléments du système.
- **10 mai 2015** : Premier ravitaillement véritable en GNL avec deux camions.

Finalement, lorsque les effectifs à cet égard seront disponibles, nous procéderons au démantèlement de la passerelle mobile pour piétons du *NM Camille-Marcoux*.

Comme toujours, nous vous tiendrons au courant des développements au fur et à mesure que nous aurons plus de détails.

Merci à tous et à toutes de votre collaboration habituelle.

 Jean-Martin Fradette, directeur-adjoint

JMF/fb

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout

1410, rue de Matane-sur-Mer

C.P. 520

Matane (Québec) G4W 3P5

Téléphone : (418) 560-8616

Télécopieur : (418) 560-8044

www.traversiers.gouv.qc.ca

G3 1200 Note de service - Suivi sur travaux quai de Matane

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 17 avril 2015

Sujet **Directives opérationnelles pour l'arrivée et la mise en service du NM F.-A.-Gauthier**

Mesdames, Messieurs,

Le grand jour est finalement à nos portes et le *NM F.-A.-Gauthier* est sur le point d'arriver au quai de Matane. Bien entendu, le tout va amener de grands défis opérationnels, ce que nous détaillerons dans cette note. Nous vous demandons donc de lire et de suivre attentivement les directives indiquées sur les différents points en rapport à l'arrivée et la mise en service du nouveau navire.

Arrivée du navire

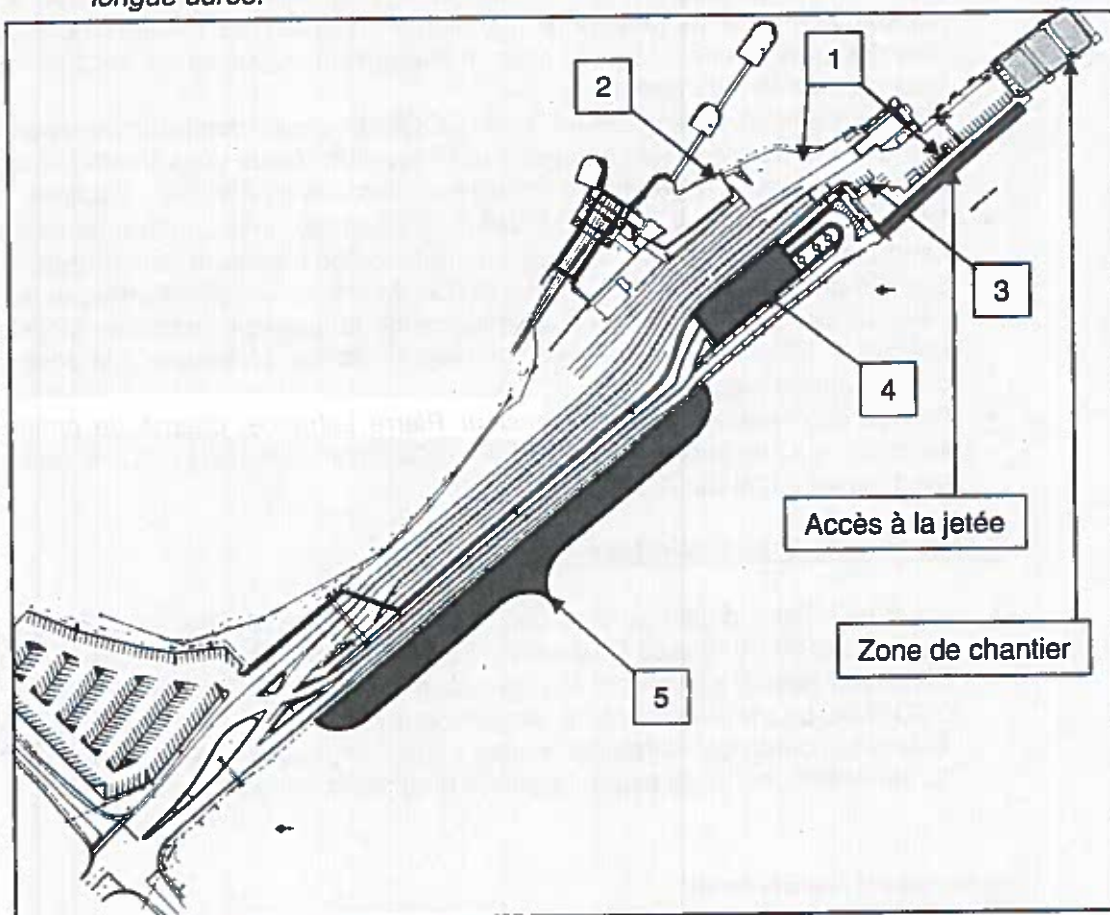
- Le *NM Camille-Marcoux* va quitter le débarcadère à 8h, samedi le 18 avril 2015. Le *CTMA Voyageur* quittera par la suite à 9h, et le *NM F.-A.-Gauthier* va accoster à l'embarcadère de Matane pour une durée d'environ 30 minutes pour décharger denrées et poubelles. Par la suite, il s'amarrera sur la partie nord de notre quai pour une durée indéterminée.
- Nous travaillons présentement avec COGEMA pour transférer les opérations du *NM Camille-Marcoux* à l'embarcadère ferroviaire. Nous vous tiendrons au courant en temps et lieu. Notre priorité actuelle est l'arrivée du *NM F.-A.-Gauthier*.
- Samedi matin, pour l'arrivée du *NM F.-A.-Gauthier*, une conférence de presse se tiendra dans la passerelle piétons, en présence du président-directeur-général de la Société des traversiers du Québec (STQ), Monsieur Jocelyn Fortier, et du Ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, Monsieur Jean D'Amour. Elle débutera vers 9h. De plus, un zodiac procédera à la prise d'images de l'arrivée du navire.
- Prenez également note que nous avons été informés que le capitaine du *NM F.-A.-Gauthier* longera la rive à partir de Les Méchins vers Matane dès samedi matin.

Accès au quai et au stationnement

- L'entrée à l'aire d'attente sera contrôlée de 6 h à 20 h par un préposé au quai (PAQ). Le PAQ en place filtre les accès en demandant la raison de la visite. Nous laisserons passer seulement les véhicules des gens qui travaillent pour la STQ et COGEMA, des fournisseurs de service pour l'un des 3 navires, ou des clients non réservés. Toutes les autres personnes seront dirigées vers le stationnement longue durée, et elles pourront aller à la gare à pied par la suite pour observer.

...2

- L'accès à la jetée par le côté est de la gare (ligne verte sur plan) sera contrôlé, de sorte que seulement les véhicules de la STQ auront accès, sauf si une autorisation spéciale est donnée à un véhicule par la directrice ou le directeur-adjoint.
- Pour se rendre au *NM F.-A.-Gauthier* lorsqu'il est dans la partie nord de la jetée, vous devez prendre la voie d'accès à l'est de la gare et devez longer le brise lame de pierre afin de contourner la zone de chantier en cours (zone en rouge sur le plan). Aucun accès au chantier n'est autorisé. Il est interdit d'aller au navire via la zone d'amarrage des PAQ.
- Les espaces de stationnement seront délimités de la manière suivante, et doivent être respectés à la lettre (voir numéros dans plan ici-bas) :
 1. Stationnement du personnel naviguant du *NM Camille-Marcoux*;
 2. Stationnement du personnel du COGEMA;
 3. Stationnement des préposés au quai et de la direction;
 4. Stationnement des préposés aux réservations, du personnel du bureau administratif et des employés du navire qui sont présents au bureau administratif (vignette bleue obligatoire);
 5. Stationnement du personnel travaillant sur le *NM F.-A.-Gauthier*, au long de la jetée, jusqu'au début du terre-plein (vignette orange obligatoire). * S'il ne reste plus de place le long de la jetée, vous devrez vous placer dans le stationnement longue durée.



- Nous vous demandons de toujours faire preuve de respect envers les préposés au quai et les agents de sécurité qui vont assurer le contrôle à l'entrée du quai.
- L'accès à bord du *NM F.-A.-Gauthier* pour le personnel vous sera confirmé via les chefs de départements. À ce moment-ci, nous ne connaissons pas encore le moment exact.

Prise en charge et début de la mise en service

- La prise en charge du navire par le personnel de la STQ devrait se faire durant la journée de dimanche. La confirmation se donnera par le bureau de gestion de projets à la directrice de la traverse, qui informera les divers chefs de département de la prise en charge par la traverse de Matane.
- Lundi matin, nous procéderons à notre embarcadère, après le départ du *NM Camille-Marcoux*, pour effectuer un premier ravitaillement de carburant diesel et d'eau potable.
- Une équipe des technologies de l'information (TI) sera à bord pendant la période de mise en service. Nous avons déjà établi avec eux la liste des priorités, et l'équipe devra s'y conformer. Pour toute demande dérogeant de ces priorités, elles devront être acheminées par la directrice. **Aucune demande ne doit être adressée directement aux TI.**
- Au niveau des communications, pendant les prochaines semaines, pour tout ce qui concerne la mise en service du *NM F.-A.-Gauthier*, tout doit transiter par la directrice, qui sera joignable par cellulaire. Le point de contact se fera ensuite avec le _____ ordonnera les travaux des fournisseurs.
- Pour tout ce qui est en lien avec la gestion des opérations du *NM Camille-Marcoux*, de la répartition du travail des PAQ de Matane et de la gestion de l'entrepôt, veuillez vous adresser _____, sur son cellulaire.

Sécurité

- En attendant que les téléphones du *NM F.-A.-Gauthier* soient actifs, vous pouvez rejoindre, _____ ainsi que le pont au _____.
- S'il y a intrusion ou si des personnes perturbent la paix sur les lieux, nous vous demandons de contacter les services policiers.
- En cas d'incendie, faites immédiatement le 911.

Repas

- Comme certains services ne seront pas accessibles immédiatement par rapport à la cuisine du *NM F.-A.-Gauthier*, une planification pour les premiers jours de la mise en service a été faite par les commissaires de bord afin d'assurer un service aux employés travaillant à bord du nouveau navire. Voici ce qui a été prévu en ce qui concerne le service de repas :

Samedi 18 avril 2015	
Heure	Instructions
10h00	Livraison du dîner (boîte à lunch) <i>*Le repas sera servi dès que possible, après le processus de dédouanage.</i>
15h00	Transmettre à _____ nombre de personnes qui soupent à bord du navire. Le souper sera du St-Hubert (même menu pour tous) et sera livré à 17h30 à bord du NM F.-A.-Gauthier. Une seule facture sera assignée
17h30	Souper St-Hubert pour tous.
Dimanche 19 avril 2015	
Heure	Instructions
6h00	Déjeuner continental pour les travailleurs qui couchent à bord du navire. <i>*Nous demandons aux travailleurs résidant à l'hôtel ou à la maison de prendre le déjeuner à l'hôtel ou à la maison.</i>
11h30	Dîner (boîte à lunch) à la cafétéria du NM F.-A.-Gauthier
15h00	Transmettre à _____ nombre de personnes qui soupent à bord du navire. Menu St-Hubert, idem au samedi.
17h30	Souper St-Hubert pour tous.
Lundi 20 avril 2015	
Heure	Instructions
6h00	Déjeuner continental pour les travailleurs qui couchent à bord du navire.
11h30	Dîner pizza à la cafétéria du NM F.-A.-Gauthier pour tous
17h00	Souper à la cafétéria du NM F.-A.-Gauthier. Cipaille, salade, dessert
Mardi 21 avril 2015	
Heure	Instructions
6h00	Déjeuner continental pour les travailleurs qui couchent à bord du navire.
11h30	Dîner à la cafétéria du NM F.-A.-Gauthier. Bœuf aux légumes, pommes de terre, salade verte, dessert
17h00	Souper à la cafétéria du NM F.-A.-Gauthier. Lasagne, salade césar, pain, dessert
Mercredi 22 avril 2015	
Heure	Instructions
6h00	Déjeuner continental pour les travailleurs qui couchent à bord du navire.
11h30 17h00	Dîner et souper à la cafétéria du NM F.-A.-Gauthier Nouvelle formule jusqu'à nouvel ordre: Soupe, 2 choix de menus, dessert, breuvage

- Veuillez prendre note que de petites collations seront disponibles dans le frigo libre-service à la cafétéria et ce, en quantité limitée. Nous comptons améliorer notre offre dès que possible à ce niveau.

Nous profitons également de l'occasion pour remercier et féliciter tous les employés de la traverse Matane – Baie-Comeau – Godbout, qui ont non seulement travaillé très fort pour se préparer à l'arrivée du *NM F.-A.-Gauthier*, mais qui ont fait en sorte que ce projet a pu se rendre jusqu'au bout. Il reste encore beaucoup de travail à faire dans les prochains mois pour que le navire soit prêt à accueillir la clientèle, mais nous savons que nous pouvons compter sur une équipe pleine de ressources, de compétences et d'aptitudes pour nous appuyer dans cette belle réalisation.

Finalement, il est important de noter que même si nous sommes fiers de l'arrivée du nouveau navire et que beaucoup de travail sera fait pour sa mise en service, notre priorité première actuelle demeure tout de même la continuité du service avec le *NM Camille-Marcoux*, et que la qualité du service offerte à notre clientèle réponde comme toujours aux hauts standards de la Société des traversiers du Québec.

Encore une fois, merci pour votre collaboration et compréhension habituelle.

Gréta Bédard, directrice

GB/fb

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 6 février 2015

Sujet : Travaux sur les infrastructures de Godbout – Informations préliminaires

Mesdames, Messieurs,

Des travaux importants de modification et d'amélioration auront lieu sur l'embarcadère, à la gare, et sur la passerelle piétons du terminal de Godbout au cours des prochains mois. Tous ces travaux sont en lien avec l'arrivée du *NM F.-A.-Gauthier*, afin que le quai de Godbout soit prêt à l'accueillir.

Les travaux auront lieu durant la période estivale 2015, et seront d'une durée d'environ trois (3) mois. Durant les travaux, seule la liaison Matane – Baie-Comeau sera opérationnelle.

Nous vous tiendrons au courant des développements au fur et à mesure que nous aurons plus de détails sur les dates exactes des travaux, ainsi que des ajustements au niveau des opérations des quais de Godbout et de Baie-Comeau.

Merci à tous et à toutes de votre collaboration habituelle.

Gréta Bédard, directrice

GB/fb

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane
Date : Le 30 janvier 2015
Sujet Suivi sur l'arrivée du *NM F.-A.-Gauthier*

Mesdames, Messieurs,

En attendant la sortie du prochain numéro du journal de bord de la traverse Matane – Baie-Comeau – Godbout sur le *NM F.-A.-Gauthier*, nous tenions à vous faire part des nouveaux échéanciers fournis par le chantier Fincantieri :

- Les troisièmes essais en mer sont prévus du 10 au 13 février 2015 inclusivement, et mettront l'accent sur les éléments suivants :
 - Essais MDO
 - Propulsion
 - Participation TCSM
- Les quatrièmes essais en mer sont prévus pour le 28 février, 1^{er} et 2 mars 2015, et les essais du gaz naturel liquéfié (GNL) seront faits à cette période.
- Le départ pour Matane est prévu pour le 10 mars, avec une livraison du navire à Matane vers la fin mars (en attente d'une confirmation de la part de Fincantieri).

Nous vous tiendrons au courant des développements au fur et à mesure que nous aurons plus de détails.

Merci à tous et à toutes de votre collaboration habituelle.

Gréta Bedard, directrice

GB/fb

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 17 décembre 2014

Sujet **Fermeture du bureau administratif - Matane**
Période des fêtes 2014-2015

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre note que durant la période des Fêtes, le bureau administratif de Matane sera fermé les **24, 25 et 26 décembre 2014** pour Noël, ainsi que les **31 décembre 2014, 1er et 2 janvier 2015** pour le jour de l'An. Le bureau sera ouvert les 29 et 30 décembre 2014, et reprendra ses activités normales dès le 5 janvier 2015.

Veillez également prendre note des éléments suivants :

- **les 22 et 23 décembre 2014.** Durant ces deux journées, pour s'occuper de ses tâches, tandis que les commissions et réservations non-honorées seront traitées périodiquement au bureau de **Matane**. **Matane** demeurera à son poste habituel au bureau de la réception. Vous continuez donc d'envoyer vos demandes aux bureaux habituels.
- **vacances les 29 et 30 décembre 2014.** Durant ces deux journées, le personnel de bureau sur place prendra les appels au bureau de la réception. Pour les demandes urgentes, simplement les adresser par courriel ou par téléphone. **Matane** se chargera de faire les suivis aux personnes appropriées. Les demandes non urgentes seront traitées par **Matane** au retour au bureau le 5 janvier.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration, et nous vous souhaitons à toutes et tous de très heureuses Fêtes.

Jean-Martin Fradette, directeur-adjoint

JMF/fb

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 17 décembre 2014

Sujet : Horaire période des fêtes 2014-2015

Bonjour à vous,

Dans le but de simplifier la présentation de l'horaire de la période des Fêtes 2014-2015, voici la grille horaire qui s'appliquera (journées avec horaire modifié en jaune) :

	Matane vers Godbout	Godbout vers Matane	Matane vers Baie-Comeau	Baie-Comeau vers Matane
19 décembre vendredi	05:30 11:00	08:00 14:00	17:00	20:00
20 décembre samedi	08:00	11:00	14:00	17:00
21 décembre dimanche	09:00	12:00	15:00	18:00
22 décembre lundi	08:00	11:00	14:00	17:00
23 décembre mardi	08:00	11:00	14:00	17:00
24 décembre mercredi	08:00	11:00	14:00	17:00
25 décembre jeudi	AUCUNE TRAVERSÉE			
26 décembre vendredi	08:00	11:00	14:00	17:00
27 décembre samedi	08:00	11:00	14:00	17:00
28 décembre dimanche	09:00	12:00	15:00	18:00
29 décembre lundi	08:00	11:00	14:00	17:00
30 décembre mardi	08:00	11:00	14:00	17:00
31 décembre mercredi	08:00	11:00	14:00	17:00
1^{er} janvier jeudi	AUCUNE TRAVERSÉE			
2 janvier vendredi	05:30 11:00	08:00 14:00	17:00	20:00
3 janvier samedi	08:00	11:00	14:00	17:00
4 janvier dimanche	09:00	12:00	15:00	18:00

Merci de votre attention et de votre collaboration.

Jean-Martin Fradette, directeur-adjoint

JMF/fb

Traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout

1410, rue de Matane-sur-Mer

C.P. 520

Matane (Québec) G4W 3P5

Téléphone : (418) 560-8616

Télécopieur : (418) 560-8044

www.traversiers.gouv.qc.ca

G3 1200 Note de service - horaire traverse fêtes 2014-2015

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 13 novembre 2014

Objet : Soutien informatique

Mesdames, Messieurs,

Nous avons remarqué récemment une certaine confusion par rapport au rôle des techniciens en informatique (T.I.) dans les situations de soutien technique, et en particulier celui de [redacted] qui est basé à Matane. Le but de cette note est donc de pouvoir clarifier certains éléments à ce sujet.

Lorsqu'un problème au niveau informatique survient, il est important d'aviser les T.I., soit par courriel en utilisant l'adresse **Soutien DTI** sur Outlook, ou par téléphone au [redacted] T.I. en charge du soutien technique s'occupera alors de recevoir la demande et de la codifier en fonction du niveau d'urgence du problème (un peu comme le triage à l'urgence d'un hôpital). Par la suite, un suivi approprié sera fait dès que possible.

Il faut préciser que les T.I. ne sont pas tous affectés au soutien technique en même temps, d'où l'importance d'utiliser les coordonnées ci-haut pour relever tout problème informatique ou pour obtenir un suivi convenable et rapide. Pour votre information, leurs tâches sont directement liées à leur niveau d'affectation, qui varie de semaine en semaine :

- **Niveau 1** : Offre du soutien technique pour la STQ au complet (sera celui qui va répondre aux appels du [redacted] et aux courriels **Soutien DTI**);
- **Niveau 2** : Offre du soutien au technicien affecté au niveau 1, et sera contacté par ce dernier pour les cas plus complexes ou nécessitant une durée de travail plus longue;
- **Gestion de projet** : Travaille directement avec les techniciens en charge des projets informatiques de la STQ;
- **Admin réseau** : S'occupe de vérifier le bon fonctionnement des réseaux, serveurs et batteries d'appoints pour les systèmes de la STQ au complet.

De plus, il est important de savoir que même si [redacted] est basé physiquement à Matane, et que le réflexe facile est de le contacter directement lorsqu'un trouble survient au niveau informatique, nous devons suivre les mêmes procédures que s'il était basé au siège social de Québec, pour les raisons énumérées plus haut.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour que les procédures établies soient suivies et pour que les échanges se fassent toujours avec respect et courtoisie.

Jean-Martin Fradette, directeur-adjoint

JMF/fb

Destinataire : Tous les employé(e)s de la traverse de Matane – Baie-Comeau -
Godbout

Date : 7 octobre 2014

Objet : Sondage sur la mobilisation au travail

Au cours de l'été, plusieurs employés ont pris soin de répondre au questionnaire sondage sur la mobilisation au travail. Ils ont ainsi exercé leur droit de parole afin de devenir un acteur dans l'amélioration de leur climat de travail.

Un certain nombre d'éléments importants se dégagent des résultats de ce sondage et vous êtes invités à participer sur une base volontaire à l'une des présentations qui seront faites sur le sujet. Ces rencontres se tiendront en compagnie d'un membre de la firme Énergie Mobilisation, du directeur principal des ressources humaines de la STQ. J'assisterai également à certaines d'entre elles. Ces rencontres se tiendront:

Mercredi le 15 octobre :

De 13h00 à 14h45 au bureau de la traverse à Matane, dans la salle de conférence

De 17h15 à 18h30 au bureau de la traverse à Matane, dans la salle de conférence

Jeudi le 16 octobre :

De 11h30 à 12h45 sur le Camille-Marcoux, dans le mess de l'équipage

De 14h15 à 15h30 à la gare de Godbout

Nous désirons intervenir efficacement sur le climat de travail et sur la mobilisation de tous les membres de notre organisation. À cet effet, nous vous encourageons à participer à ces rencontres et ainsi à vous impliquer positivement dans l'amélioration de votre climat de travail.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Gréta Bédard

Directrice de la traverse Matane – Baie-Comeau – Godbout

Traverse Matane – Baie-Comeau – Godbout
1410, rue Matane-sur-Mer C.P. 520
Matane (Québec) G4W 3P5
Téléphone : (418) 560-8616
Télécopieur : (418) 560-8044
www.traversiers.gouv.qc.ca

Note de service

À : Tout le personnel de la traverse de Matane

Date : Le 11 juillet 2014

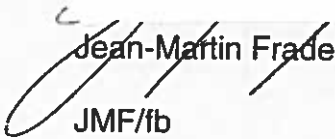
Objet : **Opérations des services alimentaires – NM F.-A.-Gauthier**

Mesdames, Messieurs,

Suite à une rencontre du comité d'administration de la Société des traversiers du Québec (STQ) en juin dernier, il a été approuvé par celui-ci que les services de cafétéria, de bistro et de bar sur le *NM F.-A.-Gauthier* seront exploités par la STQ.

Au cours des prochaines semaines, la direction de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout ainsi que le département des ressources humaines finaliseront les descriptions d'emploi des postes impliqués par la gestion de ces départements, et un affichage suivra sous peu. Suite à l'affichage interne, des entrevues d'embauche seront prévues. Par la suite, si des postes demeurent vacants, nous poursuivrons avec un affichage externe.

Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

 Jean-Martin Fradette, directeur adjoint

JMF/fb